

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 20 mai 2010

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-1, document 1, page 3
(ii) Dossier R-3690-2009, D-2009-156, page 11

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro indique que l'intégration de l'application maison *FICH* dans un système intégré *SAP* est retenue, car cette solution est la moins coûteuse, s'avère la plus simple et comporte le moins de risques reliés à l'implantation. Les coûts d'implantation du projet s'élèvent à 25,3 M\$ sur une période d'environ 21 mois.

Référence (ii) :

« La Régie constate que deux projets d'investissement de plus de 1,5 M\$ non autorisés sont inscrits au Tableau des additions à la base de tarification, à savoir le projet de développement information SAP – 2B au montant de 2,3 M\$ ainsi que l'augmentation des investissements en équipements informatiques liés au développement de SAP – 2B au montant de 1,7 M\$. Le Distributeur mentionne que, conformément à l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi), ces deux éléments du même projet feront l'objet d'une demande d'approbation spécifique par la Régie. » [nous soulignons]

À ce moment, les projets de développement information SAP totalisaient 4 M\$.

Question :

1.1 Veuillez justifier l'écart observé entre les montants prévus dans le cadre du dossier R-3690-2009 (référence (ii)) et ceux prévus dans le présent dossier (référence (i)).

Réponse :

Les montants présentés dans le cadre du dossier R-3690-2009 (référence (ii)) représentait uniquement les investissements qui devaient être faits en 2010.

Comme l'indique le témoignage de madame Geneviève Deschamps dans la Cause tarifaire 2010 (dossier R-3690-2009, notes sténographiques du 2 septembre 2009, page 91), « *le mécanisme nous incite à faire les meilleures prévisions possibles, et ce, tant au niveau des volumes que des coûts et des investissements* ». Gaz Métro avait donc prévus un montant de 2,3 M\$ pour le développement de SAP et de 1,7 M\$ pour l'équipement informatique pour la Cause tarifaire 2010.

On constate donc que l'investissement de 4 M\$ prévu dans la Cause tarifaire 2010 (référence (ii)) se compare à un investissement de 2,5 M\$ (1,5 M\$ en développement et 1 M\$ en équipement), tel que soumis dans le présent dossier (référence (i), ligne 8 + ligne 12).

À la suite des ajustements apportés en lien avec la réponse à la question 2 de la Régie (Gaz Métro-1, Document 1.2), le tableau 1 de la réponse à la question 5.1 de la Régie indique maintenant un investissement comparable de 2,9 M\$ (voir la réponse Gaz Métro-1, Document 1.5, page 2 : 1,732 M\$ (l. 9) + 1,147 M\$ (l. 14)).

Cette réduction des investissements prévus en 2010 résulte essentiellement du report d'une partie des investissements à l'année 2011. De plus, Gaz Métro a effectué des analyses approfondies avec l'aide de ressources internes et externes. Ces analyses lui permettent de prévoir les coûts associés au projet SAP 2B avec davantage de précision.